10 CONSEILS POUR GARDER SA COMMUNE PROPRE,
EN TOUTES CIRCONSTANCES...

Le Code de la Rue

Petit manuel de savoir-vivre à l'usage des habitants, piétons et automobilistes

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

Règle n° 1

Je ne jette pas mon mégot sur la voie publique.



- 1 100 cendriers de rues installés sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

Règle n° 2

Je ne jette pas mes déchets par la vitre de ma voiture ou par la fenêtre de mon logement.

- Plus de 5 500 corbeilles de propreté sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur
- Les sacs sont remplacés tous les jours



Règle n° 3

Je ramasse les déjections de mon chien.



- 1 300 distributeurs de sacs sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur
- Plus de 1 224 000 sacs distribués chaque année
- 11 motos crottes, 24 balayeuses, 8 véhicules de lavage, 9 véhicules de lavage haute pression

Règle n° 4

Dans la rue, je dépose mes petits déchets dans les corbeilles de propreté, mais pas mes déchets ménagers !



- Plus de 5 500 corbeilles de propreté sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur
- Les sacs sont remplacés tous les jours
- Les déchets ménagers doivent être jetés dans les conteneurs prévus à cet effet

• Plus de
5 500 corbeilles
de propreté sur le
territoire de la Métropole
Nice Côte d'Azur

• Les sacs sont remplacés
tous les jours

Règle n° 5

Je ne jette pas mon chewing-gum sur la voie publique.

Règle n° 6

Quand je me gare, je laisse de la place entre la voiture et le trottoir pour que les abords du trottoir soient nettoyés.

• Plus de
600 agents
travaillent chaque
jour pour nettoyer
nos rues

Règle n° 7

Je ne dépose pas mes encombrants ménagers dans la rue :

(réfrigérateur, matelas, meubles, électroménager, piles et matériels électroniques, etc.)

je les dépose à la déchetterie pour leur donner une seconde vie ou j'appelle Allo Mairies au 39 06 pour connaître les modalités de la collecte des encombrants.



- Sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, 13 déchetteries sont à votre disposition gratuitement (voir conditions sur : www.tousecocitoyens.org)
- Un numéro de téléphone pour connaître les modalités de la collecte des encombrants : Allo Mairies au 3906

Règle n°8

Je sors mes conteneurs le bon jour, à la bonne heure et je les rentre après le ramassage de la benne.

- Pour connaître les jours et horaires de sortie de vos conteneurs à ordures ménagères et bacs jaunes, contactez Allo Mairies au 3906 ou rendez-vous sur : www.tousecocitoyens.org



- 8 100 tonnes d'emballages collectées par an
- 9 900 tonnes de verre collectées par an
- 8 700 tonnes de papier collectées par an

Règle n° 9

Je trie mes emballages pour favoriser leur recyclage et préserver l'environnement.

Règle n° 10



Je dépose mes déchets ménagers dans un conteneur et non à même le sol.

Bloc-notes

Rappel des consignes de tri



Les déchets
non recyclables

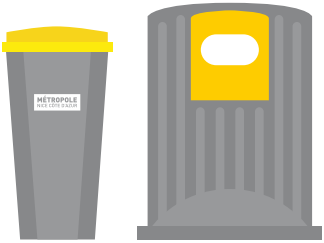

Les emballages

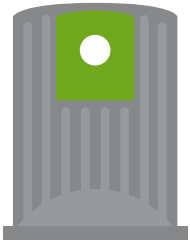

Le verre

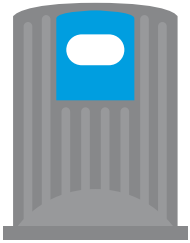

Le papier

Bloc-notes

TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE DU TRI SUR www.tousecocitoyens.org

Les encombrants :

- Pour connaître les modalités de la collecte des encombrants, contactez Allo Mairies au 3906 ou consultez : www.tousecocitoyens.org
- Vous pouvez également les apporter directement à la déchetterie la plus proche de chez vous

Quand sortir ses poubelles ?

Pour connaître les jours et horaires de sortie de vos conteneurs à ordures ménagères et bacs jaunes :

- Contactez Allo Mairies au 3906
- Ou consultez : www.tousecocitoyens.org

Un seul numéro : Allo Mairies 3906

Déchetteries de la Métropole Nice Côte d'Azur

Gratuit*

*Voir conditions sur notre site internet : www.tousecocitoyens.org

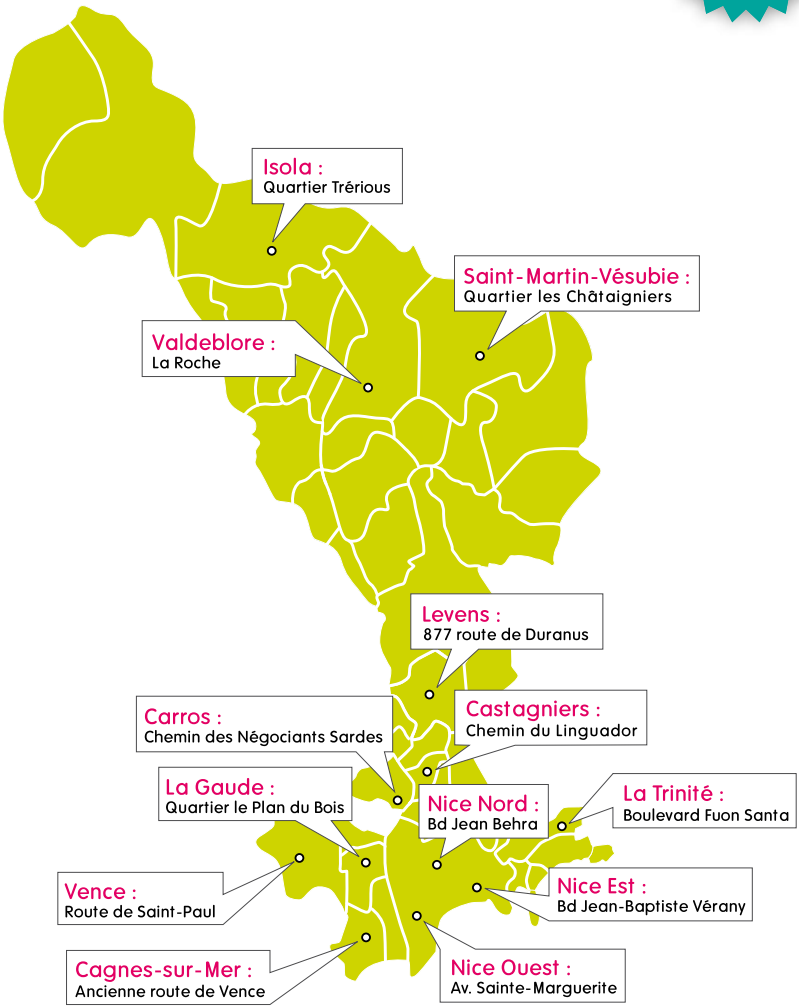

J'♥ MA COMMUNE

La propreté, ça nous concerne tous !

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

Conception : ops2.com - ©Crédits photos : Jean-Michel Sordello /Jean-François Romero - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique 06/2015.

J'♥ MA COMMUNE

La propreté, ça nous concerne tous !